Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres
Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association Loi de 1901
8 rue Benjamin Constant
75019 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2018

Tuillet Audit
SAS d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 429 080 € inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention des membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGOSPAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[2] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
Tuillet Audit
Membre français de Grant Thornton International

Hélène Baron-Bual
Associée

AGOSPAP

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 Décembre 2018 (A-B)	Année 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	945 275	945 275	0	5 865
Immobilisations corporelles	809 976	584 615	225 361	274 694
Avances et acomptes sur immobilisations	7 801	0	7 801	0
Immobilisations financières	107 936	0	107 936	116 529
Total I	**1 870 988**	**1 529 890**	**341 098**	**397 088**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	596 557	0	596 557	845 293
Créances				
Avances et acomptes versés	70 713	0	70 713	71 701
Clients et comptes rattachés	3 507 934	188 498	3 319 436	3 584 714
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	185 349	0	185 349	110 174
Avances diverses	0	0	0	0
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	0	0	0
Disponibilités	6 087 879	0	6 087 879	4 792 592
Total II	**10 448 432**	**188 498**	**10 259 934**	**9 404 474**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	415 860	0	415 860	694 985
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	**415 860**	**0**	**415 860**	**694 985**
TOTAL GENERAL I à III	**12 735 280**	**1 718 388**	**11 016 892**	**10 496 547**

AGOSPAP

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 018	EXERCICE 2 017
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	0	0
Autres réserves	1 554 923	1 554 923
Réserves pour projet associatif	315 542	725 226
Report à nouveau	-269 629	-269 629
Résultat de l'exercice (n)	759 781	-493 381
Total I	**2 360 617**	**1 517 139**
Subvention d'investissement	96 433	144 308
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	760 620	802 943
Total II	**857 053**	**947 251**
TOTAL FONDS PROPRES	**3 217 670**	**2 464 390**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	953 639	957 034
Total III	**953 639**	**957 034**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires	0	28 273
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 243 957	2 168 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 932 973	1 557 350
Dettes fiscales et sociales	1 201 023	1 323 978
Autres dettes	49 225	51 176
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 418 405	1 945 458
Total IV	**6 845 583**	**7 075 123**
TOTAL GENERAL I à IV	**11 016 892**	**10 496 547**

AGOSPAP

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	4 282 020	8 226 006
Ventes de prestations	13 723 442	14 571 735
Subventions d'exploitation	26 744 793	28 763 777
Reprises sur provisions et amortissements	100 315	93 235
Autres produits	316 886	321 432
Total produits d'exploitation I	**45 167 456**	**51 976 185**
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	6 255 171	10 840 688
Achats de jouets	1 191 128	1 236 771
Variation des stocks	248 735	-321 730
Autres achats et charges externes	23 770 416	25 768 239
Impôts taxes et versements assimilés	312 676	297 789
Salaires et traitements	2 429 860	2 677 674
Charges sociales	1 302 977	1 459 943
Dotations aux amortissements sur immobilisations	86 346	101 168
Dotations aux provisions sur actif circulant	90 398	96 919
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0	37 608
Autres charges	8 780 202	9 958 497
Total charges d'exploitation II	**44 467 909**	**52 153 566**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**699 547**	**-177 381**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	0
Autres produits financiers	12 450	14 606
Reprise sur provisions financieres	0	0
Total produits financiers III	**12 450**	**14 606**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	0	0
Intérêts et charges assimilées	10 737	13 525
Total charges financières IV	**10 737**	**13 525**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 713**	**1 081**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**701 260**	**-176 300**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	68 577	261 705
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions	0	0
Total produits exceptionnels V	**68 577**	**261 705**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	10 056	165 436
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.		
Dotations aux amortissements et provisions	0	413 350
Total charges exceptionnelles VI	**10 056**	**578 786**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**58 521**	**-317 081**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**45 248 483**	**52 252 496**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**44 488 702**	**52 745 877**
5 - RESULTAT COMPTABLE	**759 781**	**-493 381**
6 - RESULTAT COMPTABLE	**759 781**	**-493 381**

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et ANC2014-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et VP-DP, qui peuvent être résiliées en cas de non-respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention VP-DP ainsi que la convention AP-HP ont pris effet au 1er juillet 2015 pour une durée de quatre années soit un terme fixé au 30 juin 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est à noter que le partenariat avec France Billet, mis en place en juillet 2017, pour l'offre spectacles, a été étendu à l'intégralité de l'offre loisirs, permettant de proposer des centaines de produits à tarifs réduits ou subventionnés en E-billets.
En juin 2018 a été mis en place la carte « UGC BLUE » qui permet de télécharger des E-billets en remplacement de la vente en ligne.

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs sont appliquées selon la réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005.

3.2.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....1 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

AGOSPAP

3.2.2. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 108 k€ est principalement composé :

- pour 69 k€ de dépôt de garantie pour les locaux
- pour 5 k€ de caution de réservation « Vacances »
- pour 33 k€ de caution UNAT, au titre de la garantie opérateur de voyages

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 188 k€ est composée pour 87 k€ (85 k€ en 2017) de dettes clients, et est établie selon les critères suivants

- provision à 100 % : agents dont la dette remonte à 2016 ou avant.
- provision à 70 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2017.
- provision à 50 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2018.

S'y ajoutent, 3k€ concernant une créance sur un prestataire « Vacances » (participation brochure) et 98 k€ de pénalités de retard facturées à la société CASTELIS.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

INTITULES	Valeur brute au 01-janv-18	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-18
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	0	620 372
Logiciel divers	324 903	0	0	324 903
TOTAL I	**945 275**	**0**	**0**	**945 275**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	247 721	1 312	0	249 033
Matériel de bureau	217 835	0	0	217 835
Matériel informatique	217 612	26 832	9 469	234 975
Mobilier de bureau	105 129	3 004	0	108 133
TOTAL II	**788 297**	**31 148**	**9 469**	**809 976**
Avances et acptes versées sur cde		7 801	0	7 801
TOTAL III	**0**	**7 801**	**0**	**7 801**
immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	0	0	0	0
Dépôt et cautionnements versés	97 936	10 000	0	107 936
Dépôt de garantie CMP	18 593	0	18 593	0
TOTAL IV	**116 529**	**10 000**	**18 593**	**107 936**
Total immobilisations	**1 850 100**	**48 949**	**28 062**	**1 870 987**

AGOSPAP

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

INTITULES	Amortissements au 01-janv-18	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-18
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	0	620 372
Logiciel divers	319 038	5 865	0	324 903
TOTAL I	**939 410**	**5 865**	**0**	**945 275**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	70 369	38 358	0	108 727
Matériel de bureau	201 958	4 891	0	206 849
Matériel informatique	176 013	30 195	9 469	196 739
Mobilier de bureau	65 263	7 036	0	72 299
TOTAL II	**513 603**	**80 481**	**9 469**	**584 615**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	0	0	0	0
Dépôt et cautionnements versés	0	0	0	0
Dépôt de garantie CMP	0	0	0	0
TOTAL IV	**0**	**0**	**0**	**0**
Total amortissements et provisions	**1 453 012**	**86 346**	**9 469**	**1 529 890**

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

INTITULES	Valeur brute au 31-Déc-18	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-18
Immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	620 372	620 372	0
Logiciel divers	324 903	324 903	0
TOTAL I	**945 275**	**945 275**	**0**
Immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	249 033	108 727	140 306
Matériel de bureau	217 835	206 849	10 985
Matériel informatique	234 975	196 739	38 236
Mobilier de bureau	108 133	72 299	35 834
TOTAL II	**809 976**	**584 615**	**225 362**
Avances et acptes versées sur cde	7 801	0	7 801
TOTAL III	**7 801**	**0**	**7 801**
Immobilisations financières			
Prêts sociaux AP/HP	0	0	0
Dépôt et cautionnements versés	107 936	0	107 936
Dépôt de garantie CMP	0	0	0
TOTAL IV	**107 936**	**0**	**107 936**
Total	**1 870 987**	**1 529 890**	**341 097**

AGOSPAP

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/17	Valeurs brutes au 31/12/18	Variation des stocks
Stock consommables informatique	1 165	2 125	-960
Stock fournitures de bureau	93 038	86 020	7 018
Stock billeterie	682 183	295 345	386 838
Stock Billeterie France Billet	64 403	172 674	-108 271
Stock Billeterie UGC	0	35 122	-35 122
Stock chèques mariés-pacses	809	441	368
Stock chèques naissances	1 015	57	958
Stock livres retraités	2 681	4 573	-1 892
Total	**845 294**	**596 357**	**248 937**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat. En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 3 k€ est constaté en fin d'exercice (9 k€ en 2017).

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 3.508 k€ (3.780 k€ en 2017) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 1.223 k€ (1.285 k€ en 2017), dépréciées pour 188 k€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 2.158 k€ (2.350 k€ en 2017)
- aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires « Vacances en direct » conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2018 pour 127 k€ (145 k€ en 2017).

Le poste « Autres créances et avances diverses » qui s'élève 185 k€ (110 k€ en 2017) correspond principalement :

- aux avoirs à recevoir pour le secteur « Loisirs » pour 175 k€ (59 k€ en 2017)
- à la participation de l'organisme « UNIFORMATION » pour 7 k€
- à la régularisation annuelle de la taxe sur les salaires pour 4 k€

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 416 k€ (695 k€ en 2017) concerne principalement :

- les dépenses engagées en 2018 pour la saison Hiver 2019 du secteur « Vacances » pour 211 k€,
- les dépenses engagées en 2018 pour la saison Hiver 2019 du secteur « Colos » pour 8 k€,
- des frais généraux pour 197 k€ correspondant aux assurances et maintenances facturées en 2018 mais concernant l'année 2019 et les loyers, provisions pour charges du 1er trimestre 2019 des bureaux de l'AGOSPAP pour 109 k€.

AGOSPAP

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Postes	01-janv-18	Affectation résultat 2017	Affectation Fonds propres	Résultat 2018	31-déc-18
Autres réserves	1 554 923				1 554 923
Réserves pour le projet associatif Ets Conv.	0				0
Réserves pour le projet associatif Département	0				0
Réserves pour le projet associatif Ville de Paris	0				0
Réserves pour le projet associatif AP/HP	725 226	-409 684			315 542
Réserves Garantie Financiére	0				0
Réserves pour projet associatif	2 280 149	-409 684	0	0	1 870 465
Résultats s/contr.de tiers financeurs VP	246 931	-694 046			-447 115
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	604 938	86 296	41 375		732 609
Résultats s/contr des tiers financeurs DP	-48 927	524 052			475 125
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	0				0
Résultats s/contr des tiers financeurs	802 942	-83 698	41 375	0	760 619
Report à nouveau	-269 629				-269 629
Résultat	-493 381	493 381		759 781	759 781
Subvention investissement AP	100 075	0			100 075
Subvention investissement VP	107 500	0			107 500
Reprise subvention investissement AP	-32 765	-24 793,55			-57 559
Reprise subvention investissement VP	-30 502	-23 081,07			-53 583
Subvention investissement	144 308	-47 875	0	0	96 433
Total	2 464 390	-47 876	41 375	759 781	3 217 670

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2017	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2018
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour engagement retraite	957 034		3 395	953 639
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0			0
Provisions sur actif circulant	195 019	90 398	96 919	188 498
TOTAL	1 152 053	90 398	100 314	1 142 137

4.7.1. Provisions pour risques :

Néant

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2018 à 954 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 63 ans
- taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap : 94.74 %
- (taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%)
- taux d'augmentation des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 1,57 % (1,30 % en 2017)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 188 k€ (195 k€ en 2017) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 1 k€ (2 k€ en 2017)
- le secteur « Vacances » pour 20 k€ (20 k€ en 2017)
- le secteur « Colos » pour 66 k€ (75 k€ en 2017)
- les frais généraux pour 101 k€ (98 k€ en 2017)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 1.933 k€ au 31 décembre 2018 par rapport à 1.557k€ au 31 décembre 2017.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 1.369 k€ (1.006 k€ au 31 décembre 2017)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 8 k€ (34 k€ en 2017)
- Vacances, factures non parvenues pour 200 k€ (124 k€ en 2017)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 100 k€ (44 k€ en 2017)
- Arbre de noël, factures non parvenues pour 3 k€ (0 k€ en 2017)
- Colos, factures non parvenues pour 199 k€ (271k€ en 2017)
- Fonctionnement, factures non parvenues pour 54 k€ (78 k€ en 2017)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.418 k€ (1.945 k€ en 2017) et correspondent principalement à :

- des séjours « Vacances » pour l'hiver 2019 pour 1.066 k€ (1.165 k€ en 2017)
- des séjours « Colos » pour la session de février 2019 pour 353 k€ (339 k€ en 2017)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à + 2 k€ (+ 1 k€ en 2017) se décompose en 12 k€ de produits financiers et 10 k€ de charges financières.
Les produits financiers sont composés des revenus sur des placements financiers. Les charges financières correspondent aux frais liés aux prêts au bénéfice des agents de l'AP-HP

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de + 59 K€ (- 317 k€ en 2017) se décompose en :

69 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 9 k€ de remboursement perçu des assurances par suite du dégât des eaux
- 5 k€ correspondant à la reprise de la provision constituée en 2014 à la suite de la restitution du véhicule « KANGOO »
- 2k€ de remboursement AGEFIPH pour une aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapés
- 2 k€ de chèques périmés
- 23 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de la Ville de Paris liée au déménagement virée au compte de résultat
- 25 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de l'AP-HP liée au déménagement viré au compte de résultat.
- 3 k€ d'ajustement de comptes clients

10 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 3 k€ de régularisation des comptes clients
- 7 k€ de charges non refacturables aux agents

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

AGOSPAP

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres « Colos ». Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs, à 21 k€ (26 k€ 2017).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2018, s'élève à 6.224 € (6.164 € en 2017).

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 54 salariés au 31 décembre 2018 (59 en 2017) et se décompose de la manière suivante :
Cadres : 20 -Agents de maîtrise : 21 – Employés : 13.

7. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2018 s'élèvent à 31 k€.

AGOSPAP

8. DETAILS DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Libellé	LOISIRS	JUNIORS	VACANCES	PRESTATIONS SOCIALES	COMMUNS	Total
Achat Billets Stockés	3 389 110,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets non stockés	2 705 931,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets Stockés France billet	108 270,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achats Billets Stockés UGC	35 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat billets non stockes (Depot Vente)	16 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achats billetterie	**6 255 170,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 255 170,71**
Achats de jouets	**0,00**	**1 191 128,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 191 128,22**
Variation stock fournitures bureau	5 721,02	0,00	0,00	0,00	1 296,20	
Variation consommables informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	-960,00	
Variation stocks Loisirs	386 637,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stocks Loisirs France Billet	-108 270,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stocks Loisirs UGC	-35 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stock chèques mariés-pacses	0,00	0,00	0,00	367,67	0,00	
Variation stock chèques naissances & jouets	0,00	900,00	0,00	57,30	0,00	
Variation stock livres retraités	0,00	0,00	0,00	-1 891,62	0,00	
Variation de stocks	**248 965,72**	**900,00**	**0,00**	**-1 466,65**	**336,20**	**248 735,27**
Prestations organismes juniors	0,00	8 138 875,99	0,00	0,00	0,00	
Prestations juniors enfants intégrés	0,00	10 954,52	0,00	0,00	0,00	
Frais de séjours Vacances	0,00	0,00	12 336 258,20	0,00	0,00	
Prestations VED	0,00	0,00	984 781,15	0,00	0,00	
Frais de séjours" Vacances" écart facturation	0,00	0,00	-117 128,16	0,00	0,00	
Spectacle Arbre de Noël	0,00	707 000,00	0,00	0,00	0,00	
Assurance Séjours	8,21	47 276,49	63 307,07	0,00	0,00	
Routage jouets	0,00	81 692,81	0,00	0,00	3 447,82	
Affranchissement	24 960,00	18,39	0,00	8 219,07	137 630,96	
Autres (Location, honoraires, catalogues ..)	143 466,07	223 787,92	283 410,76	91 608,78	600 840,13	
Autres achats et charges externes	**168 434,28**	**9 209 606,12**	**13 550 629,02**	**99 827,85**	**741 918,91**	**23 770 416,18**
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	9 136,21	2 784,75	305,00	0,00	
Exonérations	0,00	0,00	0,00	36 914,47	0,00	
Aides exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	979 821,90	0,00	
CESF	0,00	0,00	0,00	14 685,00	0,00	
Frais d'obsèques non remboursables	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00	
Subvention arbre denoêl	0,00	3 339,50	0,00	0,00	0,00	
Aides familiales (A)	0,00	0,00	0,00	22 586,00	0,00	
Bourses de vacances	0,00	0,00	0,00	147 895,83	0,00	
Cheques naissances	0,00	0,00	0,00	48 275,25	0,00	
Allo déménagement (A)	0,00	0,00	0,00	90 687,97	0,00	
Alloc DOM départ	0,00	0,00	0,00	13 816,75	0,00	
Aide à l'installation	0,00	0,00	0,00	840 215,53	0,00	
Livre retraités	0,00	0,00	0,00	16 905,60	0,00	
Médaille du travail	0,00	0,00	0,00	541 636,05	0,00	
Cadeaux mariage	0,00	0,00	0,00	60 666,38	0,00	
Cesu	0,00	0,00	0,00	1 291 638,65	0,00	
Cesu SAINTE ANNE	0,00	0,00	0,00	12 079,62	0,00	
Allocation retraités après réforme	0,00	0,00	0,00	176 886,00	0,00	
Allocations départ en retraite	0,00	0,00	0,00	2 380 642,00	0,00	
Naissances	0,00	0,00	0,00	66 096,00	0,00	
Enfants handicapés	0,00	0,00	0,00	421 850,00	0,00	
Veufs agents décédés	0,00	0,00	0,00	32 319,01	0,00	
Allocation rentrée scolaire	0,00	0,00	0,00	39 234,18	0,00	
Handicapés alloc mensuelles	0,00	0,00	0,00	1 352 433,46	0,00	
Remboursement séjours handicapes	0,00	5 623,87	0,00	0,00	0,00	
Charges de gestion courante	21,55	69,66	19,28	1,02	117,37	
Dédits sur achats - Frais d'annulation	0,00	31 163,64	43 727,46	0,00	0,00	
URSSAF sur prestations	0,00	0,00	0,00	45 606,71	0,00	
Autres charges	**21,55**	**49 332,88**	**46 531,49**	**8 684 198,38**	**117,37**	**8 780 201,67**

EVENEMENTS POST-CLOTURE :

Néant

AGOSPAP

Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible au 31 décembre 2018

I - PRESENTATION :

Les tableaux présentent les chiffres au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018.

II - COMMENTAIRES :

1. Le taux de couverture

- Le taux de couverture des dettes à court terme (5.427 k€) par l'actif réalisable et disponible (9.663 k€) s'établit à 1.78 (1.67 au 31 décembre 2017).
- L'écart entre l'actif réalisable et disponible et le passif exigible à court terme ressort à 4.236 k€ (3.430 k€ au 31 décembre 2017).

2. L'Actif réalisable et disponible

Avances et acomptes versés

Ce poste s'élève à 71 k€ (72 k€ en 2017).
La différence est liée :

- Aux fournisseurs débiteurs pour 1k€ (57 k€ en 2017).
- Aux acomptes et avances « Loisirs » pour 49 k€ (11 k€ en 2017.
- Aux avances et acomptes « Frais Généraux » pour 21 k€ (4 k€ en 2017).

Clients et comptes rattachés

Le poste s'élève à 3.319 k€ (3.585 k€ en 2017) soit une baisse de 266 k€.
Il est principalement constitué par :

- des créances clients, 1.226 k€ en 2018 pour 1.284 k€ en 2017
- des factures à établir aux établissements conventionnés ; 2.158 k€ en 2018 pour 2.350 k€ en 2017
- des factures de rétrocommissions à établir aux prestataires « Vacances », 127 k€ en 2018 pour 145 k€ en 2017
- de la dépréciation des comptes clients (192 k€ en 2018 pour 195 k€ en 2017)

Pour l'essentiel, les créances concernent :

- Les créances séjours « Colos », le dernier prélèvement des séjours de l'Automne ayant lieu en janvier.
- La facturation des séjours du secteur « Vacances » de février 2019.

Une provision pour dépréciation des créances de 192 k€ (195 k€ en 2017) a été constatée :

- Secteur « Colos » : 66 k€ (74 k€ en 2017)
- Secteur « Vacances » : 20 k€ (20 k€ en 2017)
- Secteur « Loisirs » : 1 k€ (2 k€ en 2017)
- Secteur « Prestations sociales » : 0 k€ (1 k€ en 2017)
- Frais généraux : 105 k€ (98 l€ en 2017)

La trésorerie globale s'élève à 6.088 K€ au 31 décembre 2018 (4.793 k€ au 31 décembre 2017).

3. Le passif exigible

Il correspond pour l'essentiel aux dettes fournisseurs pour un montant de 1.933 k€ (1.557 k€ en 2017), aux avances et acomptes reçus sur commandes en-cours pour 2.244 k€ (2.169 k€ en 2017) et aux dettes fiscales et sociales de personnel pour 1.201 k€ (1.324 k€ en 2017).

AGOSPAP

A.R.D.P.E
Au 31 Décembre 2018

Stituation de l'actif réalisable et du passif exigible au 31 décembre 2018

	2 018	2 017
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE		
- Avances et acomptes versés	70 713	71 701
- Clients et comptes rattachés	3 319 436	3 584 715
- Autres créances et avances diverses	185 349	110 174
Sous total créances court terme	***3 575 498***	***3 766 590***
- Valeurs mobilières de placements	0	0
- Disponibilités	6 087 879	4 792 592
Sous total de trésorerie	***6 087 879***	***4 792 592***
TOTAL ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE	**9 663 377**	**8 559 182**
PASSIF EXIGIBLE		
- Dettes financières	0	-28 273
- Avances et acomptes recus sur commandes en cours	-2 243 956	-2 168 888
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-1 932 973	-1 557 350
- Dettes fiscales sociales et personnels	-1 201 023	-1 323 978
- Autres dettes	-49 225	-51 176
TOTAL PASSIF EXIGIBLE	**-5 427 178**	**-5 129 666**
	-1,78	**-1,67**
Taux de couverture	**4 236 198**	**3 429 516**

AGOSPAP

A.R.D.P.E
Au 31 Décembre 2018

Stituation de l'actif réalisable et du passif exigible au 31 décembre 2018

	2018	2017
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE		
Avances et acomptes versés		
Fournisseur débiteurs	1 007	56 724
Avances et acomptes Loisirs	48 526	11 077
Avances et acomptes Colos	0	0
Avances et acomptes Arbre de Noël	0	0
Avances et acomptes Vacances	0	0
Avances et acomptes Frais Généraux	21 180	3 900
	70 713	**71 701**
Clients et comptes rattachés		
Clients UNIMAXIS	890 831	981 495
Clients Brochure, commissions etc	0	13 820
Clients Etablissements conventionnés et Administrations	531	0
Clients sans tiers	113 544	62 366
Clients Douteux Loisirs	1 391	1 651
Clients Douteux Colos	88 052	98 754
Clients Douteux Vacances	26 803	27 366
Clients Douteux Prestations Sociales	0	891
Clients Douteux divers	101 500	98 100
Factures à établir	127 482	145 294
Factures à établir Ets conventionnés et Administrations	2 157 801	2 349 997
Dépréciations des comptes clients	-188 498	-195 019
	3 319 436	**3 584 715**
Autres créances		
Fournisseurs - AAR	0	0
AAR Loisirs	174 699	58 657
AAR Colos	0	0
AAR Arbre de Noël	34	0
AAR Vacances	160	248
AAR Prestations Sociales	50	0
AAR Frais Généraux	0	0
Uniformation	6 747	0
Bons CAF	0	0
Produits à recevoir organismes sociaux	0	572
Subventions à recevoir	0	0
Taxe sur salaires	3 626	10 835
Produits à recevoir	0	38 162
	185 317	**108 474**

	2018	2017
Avances diverses		
Rémunérations dues	0	0
Avances et acomptes	32	1 700
Avances missions	0	0
Avance et décompte Directeurs	0	0
Avances syndicats	0	0
	32	**1 700**
Total autres créances et avances diverses	**185 349**	**110 174**
Valeurs mobilières de placements		
Sicav de trésorerie	0	0
	0	**0**
Disponible		
Chèques à encaisser	22 827	37 702
Société générale Principal 00050486018	259 941	383 825
Crédit Agricole 30235376001	778	0
Caisse d'épargne 08275720809	266 435	1 713
Caisse d'épargne Livret B 01594399609	1 064	1 063
Caisse d'épargne CSL Associatis 01719314084	4 941 982	4 330 458
Compte chèque postal 52098 J	585 927	24 653
Intérêts courus à recevoir	58	0
Caisse en devises diverses	33	33
Caisse euros	8 614	12 694
Caisse accueil loisirs	220	450
	6 087 879	**4 792 592**
Total actif et réalisable et disponible	**9 663 377**	**8 559 182**

AGOSPAP

	2018	2017
PASSIF EXIGIBLE		
Dettes financières		
Crédit Agricole 30235376001	0	-28 273
Intérêts courus à payer	0	0
	0	**-28 273**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
fournisseurs sans tiers	-1 007	-56 724
Fournisseurs Loisirs	-108 777	-23 513
Fournisseurs Colos	-77 186	-65 146
Fournisseurs Arbre de Noël	-420 891	0
Fournisseurs Vacances	-561 954	-724 261
Fournisseurs Prestations Sociales	-77 851	-32 142
Fournisseurs Frais Généraux	-121 330	-104 306
F/seurs/factures non parvenues	0	0
FNP Loisirs	-7 610	-34 084
FNP Colos	-199 229	-270 894
FNP Arbre de Noël	-2 814	0
FNP Vacances	-200 272	-124 240
FNP Prestations Sociales	-100 147	-44 479
FNP Frais Généraux	-53 904	-77 561
	-1 932 973	**-1 557 350**
Dettes fiscales et sociales		
Rémunérations dues	0	0
Comité d'entreprise	-41 213	-46 322
Avances missions	-299	-238
Oppositions sur salaires	0	0
Provision sur congés payés	-178 015	-190 169
Provision 13 mois	0	0
Provision CET	-98 662	-95 672
Autres charges à payer	-46 621	-33 306
URSSAF et Pôle emploi	-112 456	-134 085
URSSAF Allocations	-444 687	-525 353
ISICA	-33 969	-39 941
Mutuelle Générali	-23 352	-25 111
Prévoyance Générali	-11 806	-12 798
RAFP	-227	-247
AGEFIPH	0	0
CGIC	0	0
Provision charges sociales congés payes	-114 429	-122 432
Provision charges sociales 13 mois	0	0
Provisions charges sociales CET	-63 643	-61 699
Autres charges sociales a payer	-1 159	-2 498
Produits à recevoir organismes sociaux	-1 944	0
Taxe construction	-10 773	-12 013
Formation continue	-17 769	-22 094
	0	0
	-1 201 023	**-1 323 978**

	2018	2017
Avances sur commandes en cours		
Clients créditeurs	-136 371	-100 068
Avances/acptes Etablissements conventionnés et Administrations	-2 107 585	-2 068 820
	-2 243 956	**-2 168 888**
Autres dettes		
Clients Etablissements conventionnés	-9 780	0
Clients sans tiers	0	0
Avances administrateurs	-23	-71
Bons CAF	0	0
Charges à payer	-39 422	-51 105
	-49 225	**-51 176**
Total du passif exigible	**-5 427 178**	**-5 129 666**